

SAS ANQUEZ
1 rue du Petit Gué
02340 DIZY-LE-GROS

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET D'OUVERTURE D'UNE CARRIERE



**Relative à la demande d'autorisation d'une carrière,
sise lieux-dits «Les Terres Guispin» et «Thumery»,
commune de DIZY-LE-GROS (02)**

Dossier réalisé par

Axylis



CS 40 086 - 41102 VENDÔME Cedex - Tel 02 54 73 40 60 - www.axylis.com

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE L'EXPLOITANT	1
2. DESCRIPTION DU PROJET	1
3. EFFECTIFS	1
4. DESCRIPTION DU LIEU DE L'EXPLOITATION	2
5. CONTEXTE DU PROJET	2
6. VOLUME DE L'ACTIVITÉ	2
PLAN DE SITUATION AU 1/50 000	3
PLAN PARCELLAIRE	4
7. MÉTHODE D'EXPLOITATION	5
PLAN DE PHASAGE	7
8. MODALITÉS DE REMISE EN ÉTAT	8
PLAN D'ÉTAT FINAL	10
9. RAISON D'ÊTRE DU PROJET	11
10. ENJEUX AUTOUR DU PROJET SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL ET HUMAIN	12
11. RESSENTI DE LA POPULATION, RÉUNIONS ÉVENTUELLES RÉALISÉES	13
12. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES	13
13. PRINCIPAUX IMPACTS ET DANGERS	15
14. PLAN	18
PLAN D'ENSEMBLE	19

1. PRÉSENTATION DE L'EXPLOITANT

Raison sociale :	SAS ANQUEZ
Forme juridique :	SAS au capital de 8 000 Euros
Siret :	443 007 422 00019
Adresse :	1 rue du Petit Gué, 02340 Dizy-le-Gros
Téléphone :	03 23 21 23 40
Signataire de la demande :	Mme Virginie ANQUEZ

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet situé aux lieux-dits «Les Terres Guispin» et «Thumery», sur la commune de Dizy-le-Gros, concerne une nouvelle carrière sur laquelle le gisement est de très bonne qualité pour les amendements calcaires des cultures ainsi que pour les remblais de terrassement (hangars, chemins, pistes équestres, aires de dépôts,...).

Le projet présenté a été élaboré en concertation avec la municipalité, le propriétaire des terrains et les services administratifs concernés.

3. EFFECTIFS

L'entreprise dispose d'un personnel compétent, formé aux techniques d'exploitation, aussi bien au niveau des employés que de l'encadrement :

- Virginie ANQUEZ, présidente et gérante d'exploitation, employée depuis le 01/08/1995,
- Mickaël EVRARD, conducteur d'engins, employé depuis le 03/07/2001,
- Thomas LEBLAND, conducteur d'engins, employé depuis le 10/01/2006,
- Cédric COPOT, conducteur d'engins et chauffeur poids-lourds, employé depuis le 08/04/2002,
- Louis SAINTIVE, conducteur d'engins, employé depuis le 25/06/2018,
- Joël VAROQUEAUX, conducteur d'engins, employé depuis le 01/02/2013,

Quatre à cinq salariés se relayeront sur le site en équipe de 2 à 3 personnes.

Ils ont une bonne expérience de l'exploitation de carrière.

4. DESCRIPTION DU LIEU DE L'EXPLOITATION

La carrière est située sur la commune de Dizy-le-Gros dans le département de l'Aisne. Le tableau à suivre permet de synthétiser les parcelles objets de la demande :

Lieu-dit	Référence cadastrale	Superficie totale de la parcelle	Superficie du périmètre d'autorisation	Superficie du périmètre d'exploitation	Propriétaire / Type de contrat
Les Terres Guispin	ZR 57 (ex chemin rural)	0 ha 34 a 66 ca	0 ha 34 a 66 ca	0 ha 14 a 50 ca	M. Lemaire Frédéric Contrat de fortage
	ZR 17	8 ha 35 a 29 ca	8 ha 35 a 29 ca	6 ha 08 a 00 ca	Indivision Lemaire Contrat de fortage
	ZR 18	0 ha 59 a 95 ca	0 ha 59 a 95 ca	0 ha 57 a 80 ca	
Thumery	ZR 19 pp	21 ha 08 a 22 ca	13 ha 65 a 00 ca	11 ha 16 a 70 ca	M. Lemaire Frédéric Contrat de fortage
Total			22 ha 94 a 90 ca	17 ha 97 a 00 ca	

Le plan d'ensemble est joint au dossier de demande et un extrait est fourni à la fin du présent dossier.

5. CONTEXTE DU PROJET

La carrière est située en zone rurale et agricole. Les parcelles du projet sont en cultures.

Le réseau superficiel est représenté par :

La Souche : Située à 3 km à l'ouest des limites d'autorisation.

Le ruisseau de Nizy : Situé à 5,3 km au sud-est des limites d'autorisation.

Le Hurtaut : Située à 7,2 km au nord des limites d'autorisation.

Le Grand Fossé : Situé à 1,1 km au nord-est pour sa partie «continue» et à 345 m au nord pour sa partie intermittente des limites d'autorisation.

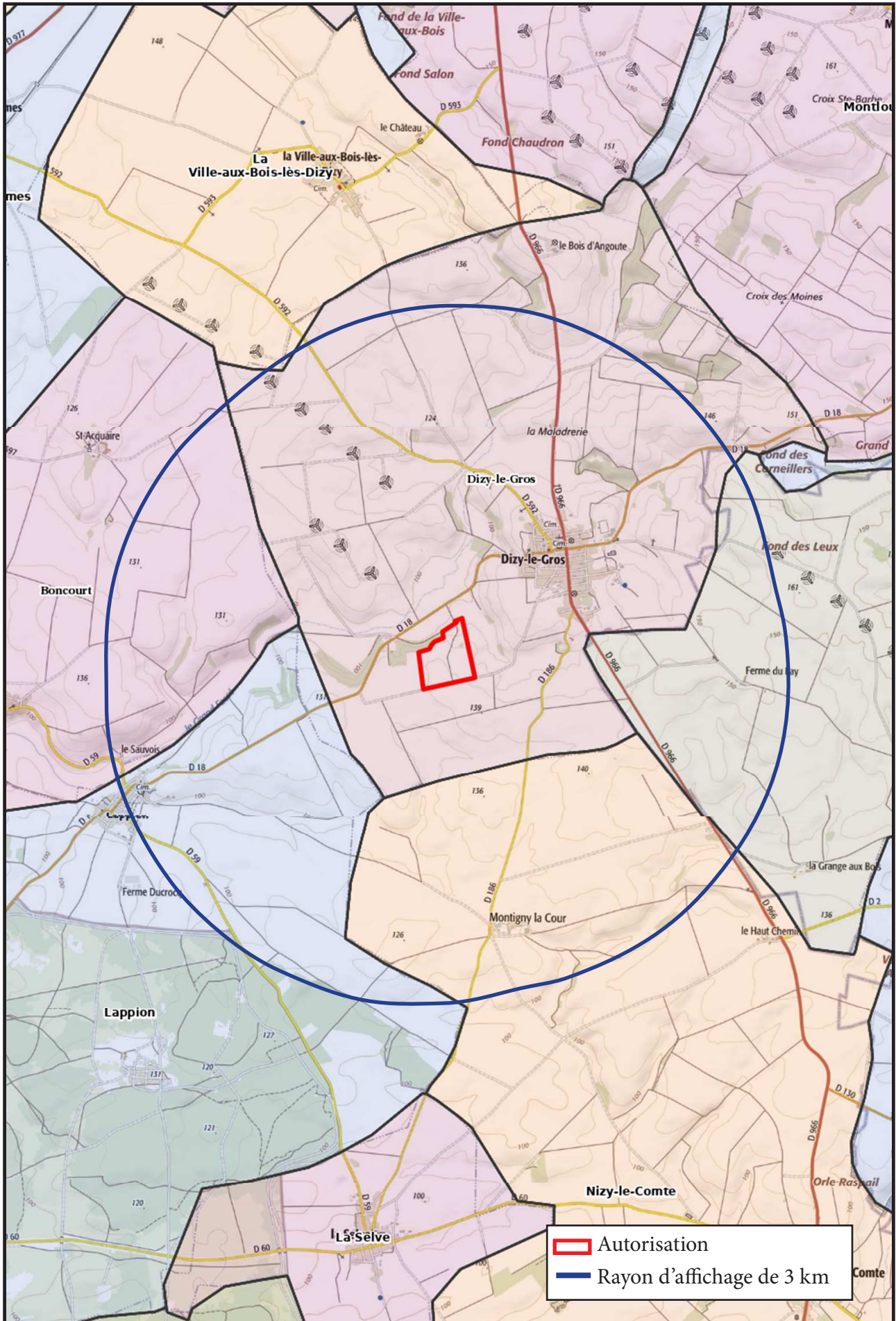
Les habitations les plus proches sont situées à plus 680 mètres à l'est des limites du projet.

6. VOLUME DE L'ACTIVITÉ

Les caractéristiques de l'activité projetée sont les suivantes :

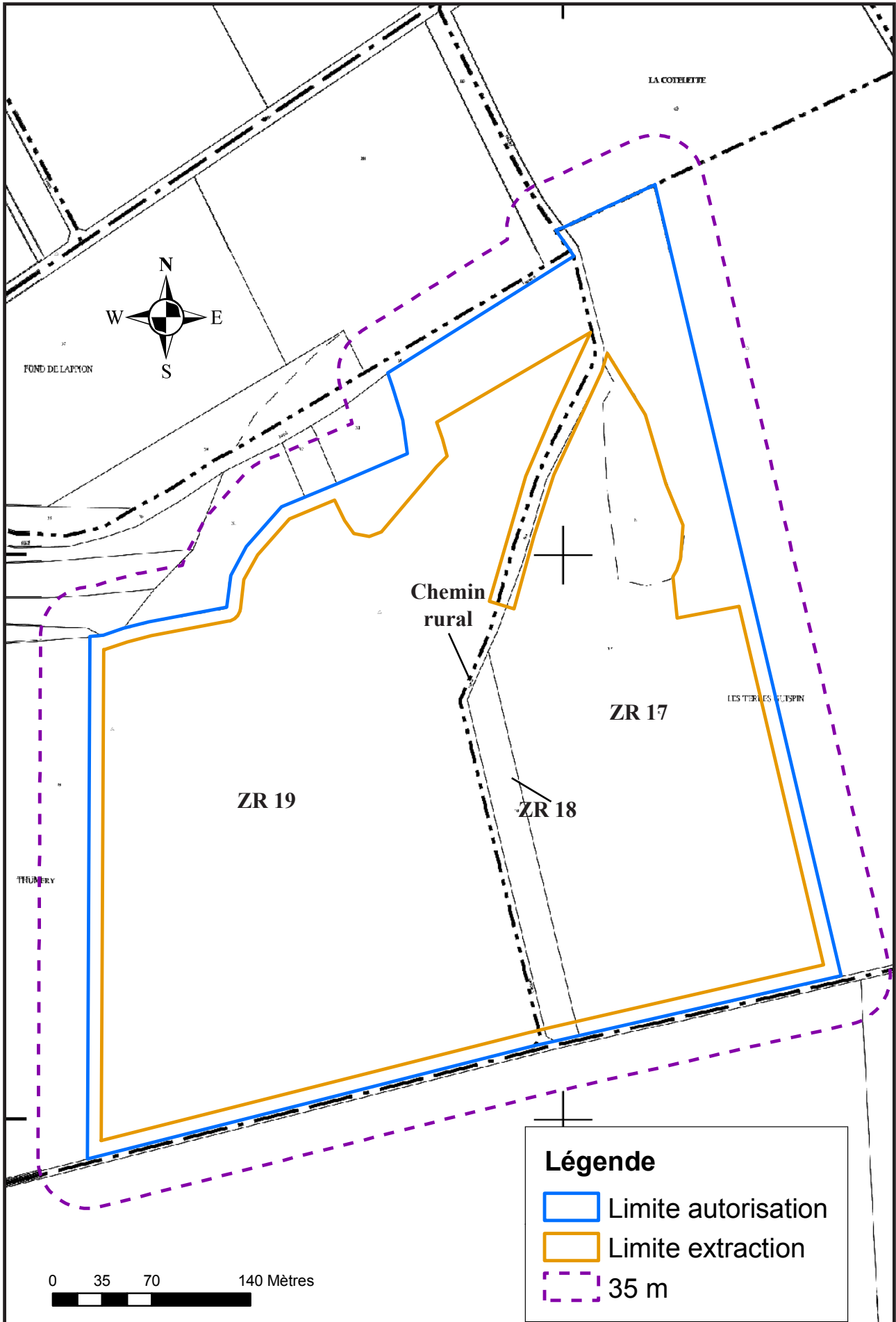
Profondeur d'exploitation du gisement

entre 0,90 et 5.00 m



SAS ANQUEZ - Les Terres Guispin et Thumery - Commune de DIZY-LE-GROS (02)

PLAN PARCELLAIRE



Surfaces de l'exploitation

• Surface de l'autorisation :	229 490 m ²
• Surface exploitable :	179 700 m ²
• Surface inexploitable :	49 790 m ²

Volume et production

• Volume de matériaux à extraire :	821 740 m ³
• Tonnage de matériaux à extraire (d=1,8) :	1 479 100 tonnes
• Extraction annuelle moyenne :	51 000 tonnes
• Extraction annuelle maximale :	70 000 tonnes

Durée d'autorisation sollicitée

• Durée d'extraction :	29 ans
• Durée d'autorisation sollicitée :	30 ans

(dont 1 an pour finaliser le réaménagement)

Matériaux de recouvrement

• Epaisseur moyenne de terre végétale :	0,4 m
• Volume moyen de terre végétale (surface à extraire) :	72 397 m ³
• Epaisseur moyenne de stériles argileux :	2,10 m
• Volume moyen de stériles argileux :	380 713 m ³

Profondeur et cote d'extraction

• Epaisseur moyenne de gisement extrait :	4,50 m
• Cotes minimale du fond de fouille :	103 m NGF
• Cotes de réaménagement :	103 à 122 m NGF

7. MÉTHODE D'EXPLOITATION

L'activité consiste en l'extraction d'un gisement de Craie blanche à ciel ouvert, à sec et sans emploi d'explosifs suivant les étapes décrites ci-dessous :

- décapage des terres de découverte (**0,40 m en moyenne de terre végétale, 2,10 m en moyenne de stérile de découverte**) puis stockage sélectif en merlons,
- extraction des matériaux à la pelle hydraulique ou au chargeur,
- alimentation des installations au chargeur,
- traitement des matériaux brut par l'installation mobile (concasseur,) pour produire des matériaux utilisés en amendement agricole,
- acheminement des matériaux dans des bennes agricoles ou des camions vers leur lieu d'utilisation.

7.1. PHASAGE

La durée prévisible de l'extraction est de 29 ans pour une production moyenne de 51 000 t/an. Une année supplémentaire est requise pour la remise en état finale du site.

Le plan de phasage, joint page suivante, indique les phases de progression de l'exploitation : les phases 1 à 14 seront exploitées sur 2 années chacune. La phase 15 sera exploitée sur 1 année.

Une bande réglementaire de 10 mètres le long des parcelles voisines ne sera pas exploitée afin de garantir l'intégrité des terrains voisins de l'autorisation. Une partie des terrains situés au nord-est ne sera pas exploitée, le bureau, le pont bascule et les pistes y seront implantés.

La haie située en bordure du chemin rural et la friche de l'ancienne carrière seront conservées pour protéger l'habitat d'espèces protégées.

7.2. DÉFRICHEMENT

Les parcelles objets de la demande ne sont pas boisées. Aucun défrichement n'est nécessaire.

7.3. LA DÉCOUVERTE ET LE DÉCAPAGE

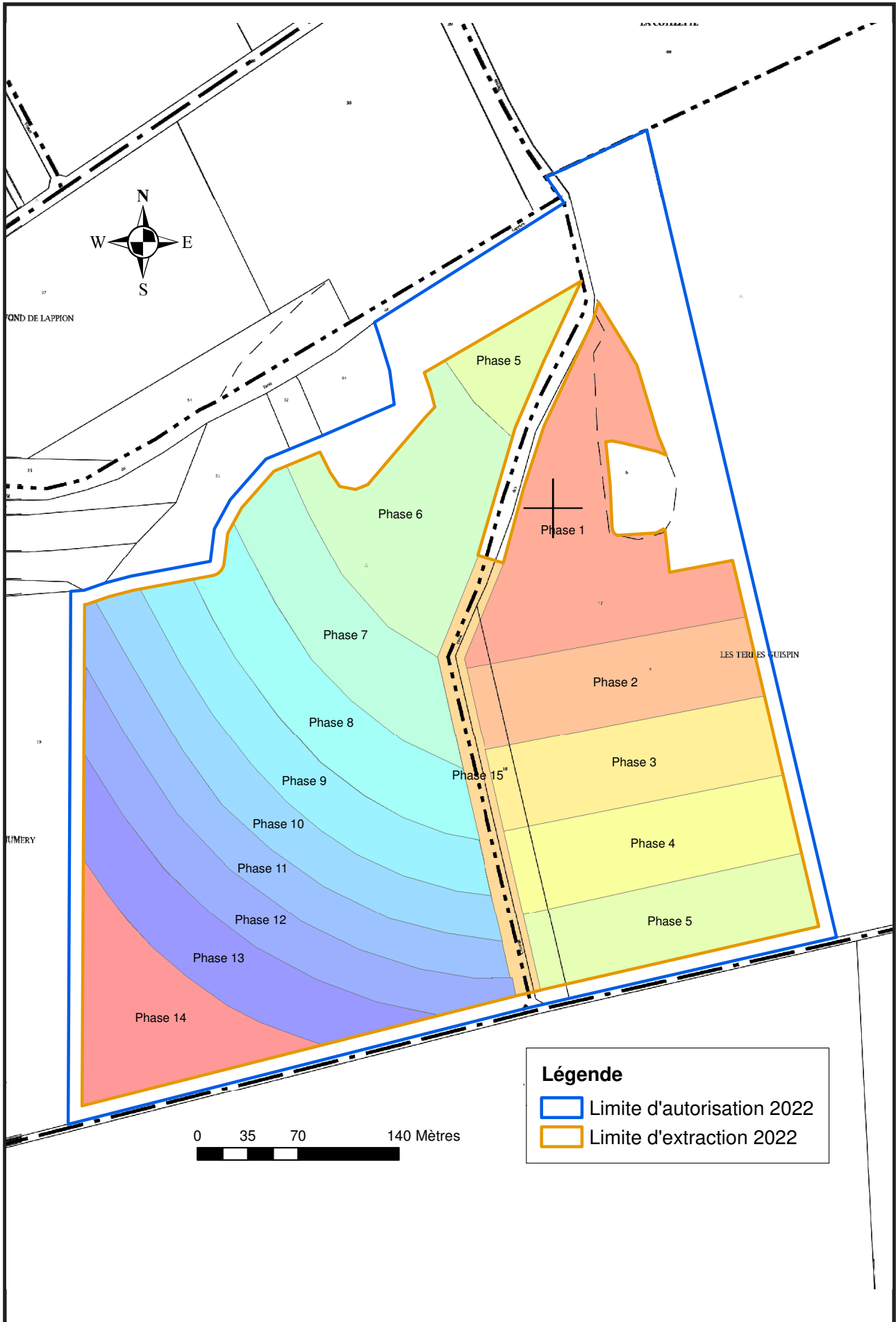
La découverte est effectuée au chargeur ou à la pelle. **La terre de découverte est composée de terre végétale (0,40 m en moyenne) et de stériles de découverte (2,10 m en moyenne).** La découverte est réalisée en deux horizons afin de ne pas mélanger la terre végétale et les stériles. Les terres sont stockées en merlons de 2 m de hauteur afin d'éviter un auto-compactage et une asphyxie des terres et ainsi de perdre ses qualités agronomiques.

Lors de cette opération, il faut éviter :

- d'effectuer les travaux lorsque la découverte est très humide (fortes précipitations ou importantes remontées capillaires) ;
- le compactage involontaire provoqué principalement par la circulation des engins de terrassement. Pour éviter cet inconvénient majeur, il faudra utiliser des engins montés sur pneus «basse pression», prévoir un plan de circulation adapté en limitant la circulation des camions sur les zones décapées.

Les dépôts de terre sont à installer sur un sol propre, décapé et nivelé. Les conditions de stockage doivent privilégier le maintien d'une vie biologique du sol et donc les tas doivent être larges pour maintenir au maximum l'aération du sol.

La hauteur du dépôt doit être constituée en une seule fois sans rouler sur le dépôt.



7.4. EXTRACTION DES MATÉRIAUX

Les matériaux extraits à l'aide d'une pelle hydraulique (ou d'un chargeur) seront acheminés vers l'installation de traitement mobile pour la fabrication de matériaux de différentes granulométries.

7.5. TRAITEMENT DES MATÉRIAUX

Les matériaux extraits sont passés dans un concasseur à rouleaux d'une puissance de 120 kW pour produire différentes granulométries : 0/20, 0/31.5, 0/50, 0/70, 0/80...

Le concasseur sera déplacé régulièrement pour suivre le phasage d'exploitation. Les véhicules de transport emprunteront la piste (en gris sur les plans joints au paragraphe des garanties financières) de l'entrée du site jusqu'à la zone d'exploitation.

7.6. REMISE EN ETAT

Les travaux de remise en état sont coordonnés aux travaux d'exploitation. Ils visent à remettre en culture les parcelles exploitées cadastrées section ZR n°17, 18 et 19, ainsi que le chemin rural.

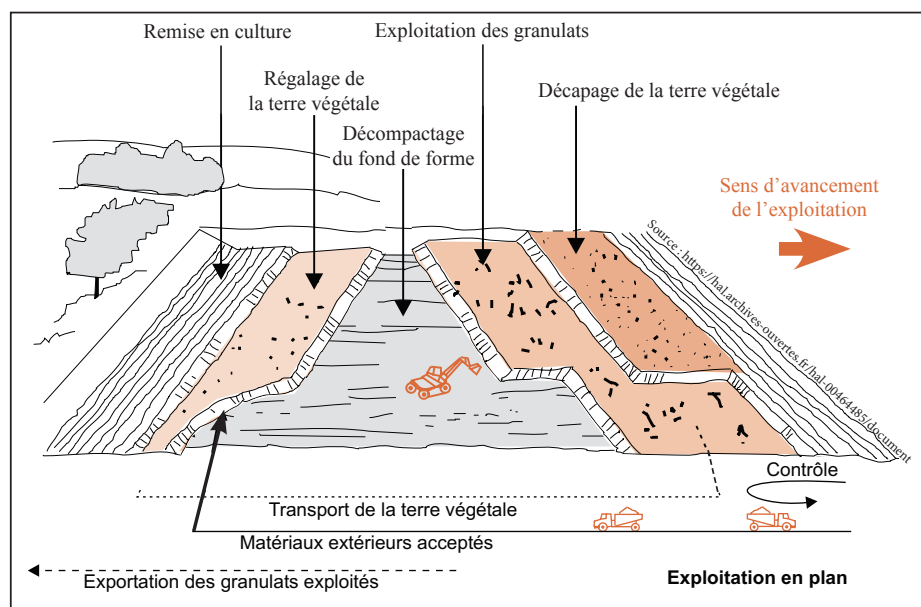
La remise en état est détaillée dans le paragraphe à suivre.

8. MODALITÉS DE REMISE EN ÉTAT

Les travaux de remise en état sont coordonnés aux travaux d'exploitation. Ils visent à remettre en culture l'intégralité des parcelles incluses dans le projet hormis la partie boisée au nord, la haie et la friche de l'ancienne carrière :

- le chemin rural pour partie,
- les parcelles cadastrées section ZR n°17, 18 et 19pp.

Le réaménagement de la carrière s'effectue au fur et à mesure de l'avancement des travaux.



8.1. AMÉNAGEMENT DES FRONTS DE TAILLE

Le fond de fouille de la carrière sera nivelé à 103 m NGF minimum pour former une pente à 45° entre le haut du front et le carreau de la carrière partiellement remblayé.

8.2. REMBLAYAGE DU SITE

Aucun matériau inerte ne sera accueilli sur le site. La carrière sera partiellement remblayée avec les stériles de découverte.

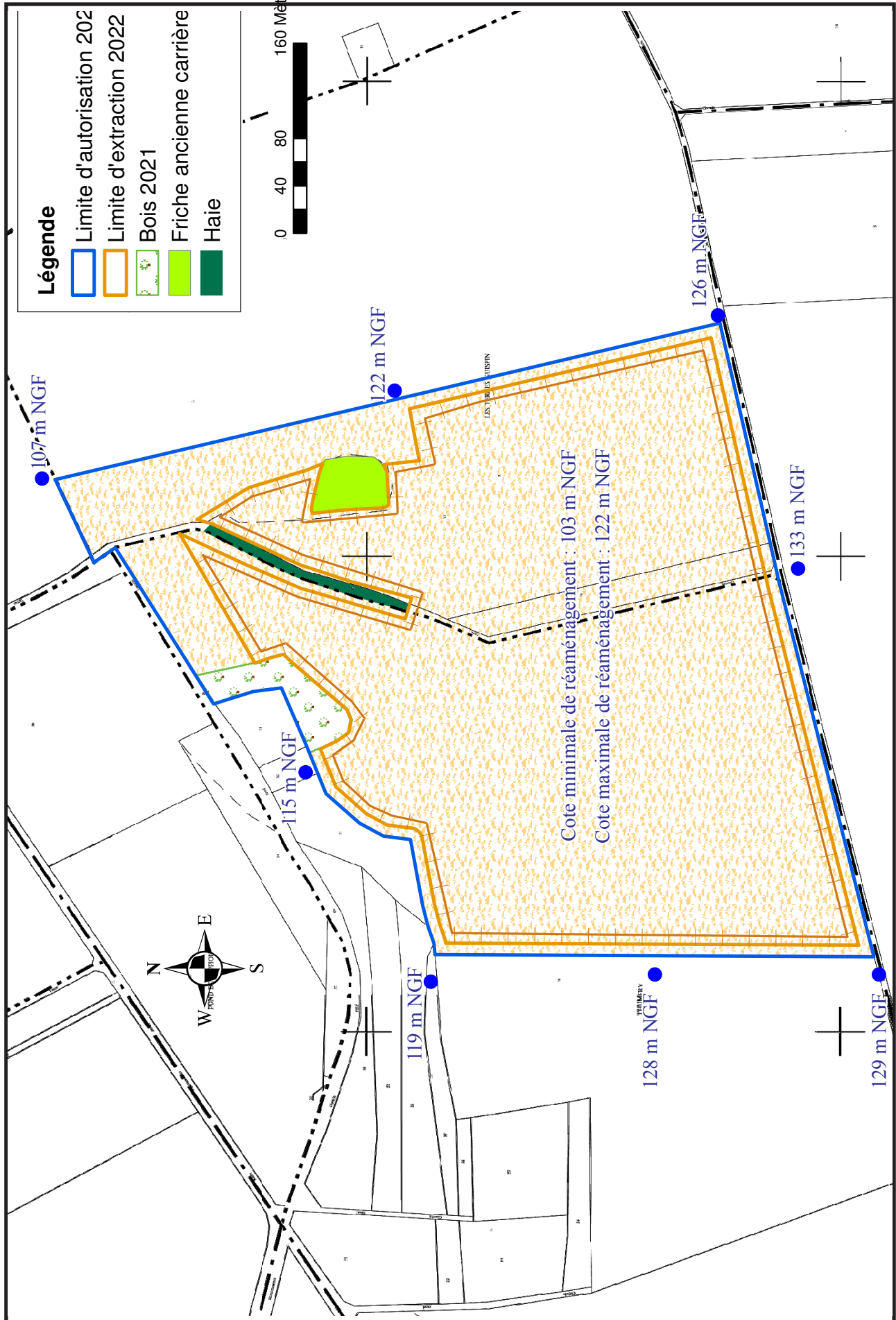
8.3. VÉGÉTALISATION DU SITE

La terre végétale mise en merlon lors du décapage des terrains sera régulée en couche de finition sur une épaisseur moyenne de 0,40 m, favorable à la végétalisation du site.

Les étapes seront les suivantes :

- évacuation des stocks,
- enlèvement de l'ensemble du matériel,
- nettoyage général du terrain et de ses abords,
- régulation du sol,
- retour à la vocation initiale des terrains : culture.

PLAN D'ETAT FINAL



Le réaménagement doit viser à reconstituer un milieu et à permettre la remise en culture pour cela il est nécessaire de remettre en place le substrat initial.

La terre végétale sera mise en place sur une épaisseur de 0,40 m en moyenne, en évitant tout compactage dû au passage d'engins.

Chaque couche sera scarifiée à l'aide d'un bull à chenilles larges (moindre pression au sol) sur une profondeur plus grande que l'épaisseur de la couche mise en place afin de détruire la compacité engendrée dans la couche inférieure par la circulation des engins ayant apportés les matériaux de la dernière couche en place.

On visualisera la remise en état et l'aménagement de l'ensemble grâce au plan de l'état final.

9. RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Compte tenu de sa bonne qualité et bonne puissance, le projet d'ouverture paraissait évident afin de ne pas laisser de gisement inexploité en place et maintenir l'emploi local.

L'exploitation de la carrière actuellement autorisée au lieu-dit «Le Bois des Faux» pose beaucoup de problème par l'épaisseur de terre recouvrant le gisement (6 mètres environ). En plus du coût, cette terre de découverte pose des problèmes de stockage et doit ensuite être régaliée.

Depuis près de 10 ans, l'entreprise Anquez était à la recherche d'un nouveau site pour y ouvrir une nouvelle carrière. Mais il fallait que le site réponde à plusieurs critères impératifs :

- La présence de craie assez proche de la surface pour assurer la rentabilité de l'exploitation,
- La proximité d'une voie départementale pour le transport des matériaux extraits et un accès sécurisé pour les usagers de la route,
- Le site devait être localisé dans un périmètre de 5 kms au maximum autour du siège de l'entreprise à Dizy-le-Gros. L'entretien du matériel et le remplissage des engins sont faits dans l'atelier. La nuit, le matériel doit être rentré pour éviter les vols ou dégradations régulières sur le secteur,

Installée depuis plus de 50 ans sur la commune, le pétitionnaire connaît parfaitement les terres environnantes. Quand un site semblait convenir, le propriétaire sollicité refusait le projet, même si l'exploitant agricole était d'accord ou alors faisait l'objet d'une succession compliquée.

En 8 années, l'entreprise n'a pas trouvé de site qui réunisse les différents critères. Monsieur Frédéric Lemaire, propriétaire de la terre où l'entreprise a établi son projet, était un ami du pétitionnaire, il a accepté de louer sa parcelle pour l'exploitation. Cette parcelle est assez bien située, la craie affleure dans sa partie basse. Le chemin la traversant appartenait à la commune de Dizy-le-Gros et a été achetée par M. Lemaire pour permettre la future exploitation de la partie haute de la terre.

Ce site n'a pas été retenu par facilité mais parce qu'il n'y avait pas d'autre choix à proximité. Ce site n'est pas parfait, la présence du chemin longé d'un petit bosquet l'atteste ainsi que le «trou» vestige d'une ancienne exploitation sauvage jamais réaménagée.

Compte tenu des enjeux environnementaux, le pétitionnaire n'exploitera pas la totalité du parcellaire. La haie sera conservée pour permettre aux espèces protégées de continuer à y nicher.

De plus ce gisement ne peut pas être substitué par un autre procédé tel que le recyclage de matériaux.

10. ENJEUX AUTOUR DU PROJET SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL ET HUMAIN

10.1. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le contexte environnemental a largement contribué à la définition du projet. Les impacts environnementaux sont limités vue la situation du projet.

Les éléments suivants permettent de situer le projet au regard du contexte :

Critères retenus	La carrière est-elle concernée ?
Site classé ou inscrit - loi de 1930	non
Réserve interministérielle de chasse	non
Zone d'intervention foncière	non
Monument Historique - loi de 1913	non
Périmètre de protection de point d'eau	non

Les éléments suivants permettent de situer le projet au regard de la sensibilité écologique :

Critères retenus	La carrière est-elle concernée ?
Réserve naturelle - loi de 1976	non
Arrêté de biotope - loi de 1976	non
Forêt de protection	non
Zone de protection spéciale - Zone Natura 2000	non
Zone humide d'importance internationale (convention de Ramsar)	non
Parc Naturel Régional	non
ZICO	non
ZNIEFF de type 1	non
ZNIEFF de type 2	non
Rivière de 1ère catégorie piscicole	non

Les éléments suivants permettent de situer le projet au regard du contexte paysager :

Critères retenus	La carrière est-elle concernée ?
Zone de vallée	non
Zone boisée	non
Zone bocagère	non
Zone humide	non
Zone de lande	non
Zone de culture ou de prairie	oui
Zone à vocation de loisir	non
Zone inondable	non

Les éléments suivants permettent de situer le projet au regard du voisinage :

Critères de qualification	Situation de la carrière
Zone rurale dense	non
Hameau à foyers multiples en périphérie	non
Habitat isolé (Pas d'habitat dans un rayon de 30 m)	oui

Aucune habitation, ni équipement collectif n'est présent sur le site et n'est susceptible d'être affecté par l'exploitation. Les habitations les plus proches sont situées à plus de 680 mètres à l'est des limites du projet.

11. RESENTI DE LA POPULATION, RÉUNIONS ÉVENTUELLES RÉALISÉES

Le pétitionnaire a de bonnes relations avec les habitants de la commune.

12. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

12.1. CAPACITÉS TECHNIQUES

12.1.1. COMPÉTENCES DU PERSONNEL

Les personnes présentes sur le site exploitent la carrière située au lieu-dit "Le Bois des Faux" commune de Dizy-le-Gros. Ces personnes ont donc l'expérience de l'exploitation des carrières.

L'entreprise dispose d'un personnel compétent, formé aux techniques d'exploitation et de réaménagement des carrières, aussi bien au niveau des employés que de l'encadrement.

Les employés de l'entreprise suivent régulièrement des formations notamment en conduite d'engins, sécurité, premiers secours.

12.1.2. MATÉRIELS DU SITE

Matériels roulants : Les matériels affectés au site d'extraction seront :

- 2 pelles à chenilles de marque KOMATSU,
- 1 chargeur sur pneus de marque VOLVO,
- 2 chargeurs sur pneus de marque HITACHI,
- 1 tracteur routier de marque RENAULT et benne,
- 2 tracteurs agricoles de marque MASSEY FERGUSON et bennes.

Le matériel est renouvelé approximativement toutes les 10 000 heures soit environ 7 ans.

Matériels de traitement des matériaux : L'installation de traitement sera constituée d'un concasseur mobile d'une puissance de 120 kW.

12.1.3. EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRISE

La société ANQUEZ exploite actuellement une carrière de craie sur la commune de Dizy-le-Gros.

Cette carrière permet aux particuliers ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises implantées localement de s'approvisionner en matériaux.

L'entreprise a déjà réalisé des exploitations et remises en état de carrière par le passé sur les communes de Vaux-Andigny et Corbeny.

12.2. CAPACITÉS FINANCIÈRES

L'établissement bancaire de la société ANQUEZ atteste que les lignes de compte de l'établissement sont créditrices.

12.2.1. COMPTES ANNUELS

Les chiffres d'affaires et les résultats de la société sont présentés à suivre :

	Chiffres d'affaires	Résultats
2018	780 200	16 100
2017	610 700	-11 900

12.2.2. COTATION BANQUE DE FRANCE

La société ANQUEZ n'est pas cotée à la Banque de France.

13. PRINCIPAUX IMPACTS ET DANGERS

13.1. PRINCIPAUX IMPACTS

La synthèse des différents enjeux, impacts et impacts résiduels est joint dans les tableaux pages suivantes :

sensibilité / effets	symbole
positive	+
négligeable	0
faible	-
modéré	--
forte	---

Dans le tableau à suivre:
sens. : sensibilité
D/I : Direct / Indirect
T/P : Temporaire / Permanent

Nature	Etat initial du milieu		Effet du projet				Eviter, Réduire	
	justifications des enjeux	sens.	justifications des effets	D / I	T / P	Effet	mesures prises par l'exploitant	Effet résultant
Situation géographique et voies d'accès	Projet desservi par la RD 18	-	Bonne visibilité de l'accès sur la RD 18 Légère augmentation du trafic routier	D	T	-	Signalisation de la carrière sur la RD 18	-
Paysage et relief	Parcelles actuellement en grandes cultures Perception visuelle depuis la RD 18 et le chemin bordant la limite sud du projet	-	Présence des merlons, de l'excavation et des engins	D	T	-	Réaménagement conjoint à l'exploitation	-
	Relief en déclivité vers le nord		Modification de la topographie, création de l'excavation	D	P	-	Merlons en bordure de l'excavation, front de taille de 4 m maximum	

Géologie, stabilité des terrains	Gisement de craie du Coniacien moyen à supérieur avec quantité et qualité suffisante	+	Pas d'effet sur la géologie	D	T	0	Création de pente à 45° entre le carreau partiellement remblayé et le haut du front de taille	-
			Risque d'éboulement des terrains adjacents			-	Maintien bande des 10 m le long des parcelles voisines	
			Pollution des sols			--	Kits anti-pollution, aucun stockage de produit polluant sur le site	
Climat	Climat océanique dégradé relativement humide et peu venteux	-	Emission de gaz d'échappement contribuant à l'effet de serre	I	T	-	Entretien des véhicules et politique d'économie d'énergie	-
Environnement humain	Faible densité de population Pas d'activité voisine hormis l'agriculture Habitation la plus proche à 680 m, éloignement des équipements collectifs, des monuments historiques, des lieux touristiques Secteur sensible vis-à-vis de l'archéologie	-	Habitation la plus proche à 680 m, Aucune covisibilité des monuments historiques, Maintien de l'emploi et fourniture des entreprises locales,	D	T	-	Activité ponctuelle sur le site	-
						-	La DRAC a jugé le site sensible vis-à-vis de l'archéologie, un diagnostic est prévu.	
Eaux superficielles et souterraines	Cours d'eau le plus proche à plus de 3000 m, projet hors zone inondable et hors périmètre captage AEP, cote piézométrique des hautes eaux entre 91 et 94 m NGF	-	Qualité des eaux superficielles et souterraines : pollution accidentelle aux hydrocarbures Carreau à 103 m NGF minimum Pas de modification du tracé des cours d'eau, aucun prélèvement d'eau	I	T	-	Entretien des engins à l'atelier hors du site, Ravitaillement par bidons, Kit anti-pollution ou produit absorbant à disposition ou à l'atelier au siège de l'entreprise	- souterraine
						0	+	0 superficielle
Milieux biologiques et espaces naturels	Parcelles du projet en culture, pas d'espèce à intérêt patrimonial, projet hors ZNIEFF, Trame verte et bleue, Zone Natura 2000 à plus de 9 km.	-	<u>Flore</u> : modification des végétaux, envol de poussières, <u>Faune</u> : bruit, écrasement, modification d'habitats d'espèces	D	T	0	Réaménagement conjointement à l'avancée de l'extraction	0
						-	Evitement destruction haie et friche Mesure d'accompagnement Plantation de haie	
Air	Qualité relativement bonne, aucun site industriel à proximité	-	Emission de gaz d'échappement, envol de poussières	D	T	-	Limitation de la vitesse des engins, merlons végétalisés, entretien régulier des matériels	-

Bruits et vibrations	Activité de zone rurale, sources actuelles de bruit : agriculture, trafic routier. Habitation la plus proche à 680 m, simulation acoustique en conformité avec la réglementation Pas d'utilisation d'explosif	-	La carrière produira du bruit et des vibrations lors de l'activité du site	D	T	-	Activité discontinuée durant l'année Mesures de bruit dans les 6 mois suivant l'autorisation pour vérifier la modélisation acoustique Matériels vérifiés et entretenus régulièrement	-
Déchets	Déchets ramenés au fur et à mesure à l'atelier du siège puis acheminement vers entreprises spécialisées dans le traitement	0	Entretien à l'atelier hors des limites sollicitées, élimination des déchets dans une filière spécifique			0		0
Emissions lumineuses	Pas d'équipement collectif ou d'établissement nécessitant un éclairage	0	Phares des engins			0		0
Santé, hygiène, salubrité, sécurité publique	Habitations les plus proches à 680 m Bonne visibilité débouché RD 18	0	Emission de bruit, poussières, trafic des poids-lourds en légère augmentation Travail discontinu durant l'année	D	T	-	Site clos par clôture et/ou merlons afin d'en interdire l'accès, aménagements RD 18	-
Servitudes techniques	Aucune ligne et/ou canalisation dans les limites d'extraction sollicitées	0	Pas de déplacement de réseaux			0		0
Code de l'urbanisme	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : zone agricole autorisant les carrières nécessaires à l'activité agricole (amendement)	0	Projet compatible aux documents d'urbanisme			0		0
SDAGE, SAGE et SDC	Exploitation compatible avec le SDAGE et le SDC. Pas de SAGE sur la commune							
Risques naturels	Zone d'aléa sismique faible, hors zone inondable, risques mouvement de terrain, tempête et foudre faibles.	-	Pas d'effet du projet sur les risques naturels			0		0
Code forestier	Pas de défrichement sur le projet	0	Pas de défrichement sur le projet			0		0
Code de la santé	Projet situé en dehors de tout périmètre de captage AEP	-	Exploitation en dehors de tout périmètre de captage AEP	D	T	-	Entretien des engins à l'atelier hors des limites sollicitées, utilisation de kits anti-pollution et/ou de produit absorbant, aucun stockage de produit polluant sur le site	-
Loi sur l'eau	Aucun prélèvement d'eau superficielle ou souterraine, ni rejet	0				0		0

Patrimoine naturel et culturel	Zone IGP, éloignement des monuments historiques, aucune covisibilité	0	Risque de destruction des vestiges archéologiques en présence	D	P	-	La DRAC a jugé le site sensible vis-à-vis de l'archéologie. Un diagnostic est prévu.	0
Code rural et de la pêche maritime	Terrains en grandes cultures	0	Modification de l'occupation du sol au fur et à mesure de l'exploitation du site	D	P	0	Réaménagement prévu en pente à 45° du front de taille vers le carreau partiellement remblayé et remise en cultures	0

13.2. PRINCIPAUX DANGERS

Les risques d'origine externe et interne ont été étudiés dans l'étude des dangers.

L'ensemble des phénomènes et leurs caractéristiques (probabilité, gravité et cinétique (temps de propagation)) sont hiérarchisés. Il ressort des conclusions sur les risques externes et les risques internes que le risque résiduel significatif est la tempête (zone d'effet sur la totalité du site).

14. PLAN

Lieux-dits : «Les Terres Guispin» et «Thumery»
Sections cadastrales : ZR
Commune : Dizy-le-Gros
Mise à jour en novembre 2021
Système de coordonnées planimétriques NTF Lambert II étendu

Légende	
	Limite d'autorisation
	Limite d'extraction
	Périmètre des 35 m
	Friche ancienne carrière
	Pont bascule
	Bungalow
	Voies publiques
	Cultures
	Boisements
	Friches

NB : Il n'y a aucun réseau enterré ou aérien, ni de construction dans le périmètre des 35 mètres autour du projet sollicité.



Plan réalisé par Axylis
CS 40086 - 41102 VENDÔME CEDEX
Tel : 02.54.73.40.60

